

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016 A 20 HEURES 30

PRESENTS : Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILÇOU, Michel EZCURRA, Virginie ARHANCET, Gérard BRUAT, Louis BONNAUD-DELAMARE, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Sophie FREGONESE, Pantxika MACHICOTE, Jean-Pierre DIRASSAR, Etienne HARGAIN, Kattin DOYHARÇABAL, Marie-Thérèse ETCHELECU, Jean-Marc LABISTE.

Ayant donné procuration :

Jean-Paul NOTON à Jean-Marie IPUTCHA,
Françoise ELIZALDE à Virginie ARHANCET,
Christine CELHAY à Kattin DOYHARÇABAL.

Madame ARHANCET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte-rendu de la réunion précédente et le soumet à son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Commune d'ESPELETTE – Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exécution de l'exercice 2015 qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	Recettes
1 053 510,64 €	1 438 113,01 €
	Excédent : 384 602,37 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
642 310,33 €	1 176 908,84 €
	Excédent : 534 598,51 €

Résultat de l'exercice : 919 200,88 €

Résultat reporté : - 412 765,26 €

Résultat global de clôture : 506 435,62 €
--

.../...

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres et les résultats qui lui ont été présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces résultats et adopte le compte administratif de 2015.

Adopté à l'unanimité

Monsieur IPUTCHA rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

2 – Budget Eau et Assainissement – Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exécution de l'exercice 2015 qui sont les suivants :

Section d'Exploitation

Dépenses	Recettes
140 374,66 €	273 213,13 €
<u>Excédent</u>	132 838,47 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
678 695,53 €	793 995,78 €
<u>Excédent</u>	115 300,25 €

Résultat de l'exercice : 248 138,72 €

Résultat reporté : 406 886,40 €

Résultat de clôture : 655 025,12 €

Après avoir présenté et commenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif de 2015.

Adopté à l'unanimité

Monsieur IPUTCHA rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

.../...

3 – Budget Caisse des Ecoles – Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 qui donne les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

- <u>Dépenses</u> :	13 656,18 €
- <u>Recettes</u> :	13 574 €
<u>Résultat 2015</u> :	- 82,18 €
<u>Résultat reporté</u> :	+ 176,72 €

Résultat global de clôture = + 94,54 €

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint, et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE demande au Conseil de se prononcer sur ces chiffres.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, adopte le compte administratif de l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

Monsieur IPUTCHA rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

4 – Construction et vente de caveaux – Vote du Compte Administratif 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget 2015 qui sont les suivants :

Section d'Exploitation

Dépenses	Recettes
10 205,04 €	10 205,04 €
<u>Résultat</u>	0

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
8 298,37 €	8 245,38 €
Déficit : - 52,99 €	

Résultat de l'exercice : - 52,99 €

Résultat reporté : 52,99 €

Résultat de clôture = 0

.../...

Après avoir présenté ces chiffres, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Eric LAVIGNE, premier adjoint, et quitte la salle.

Monsieur LAVIGNE, reprend ces chiffres et demande au Conseil de se prononcer sur ces résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces résultats et adopte le compte administratif de l'année 2015.

Adopté à l'unanimité

Monsieur IPUTCHA rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

5 – Budget Communal et budget annexes – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent : les titres définitifs des créances à recouvrer ; les bordereaux de titres de recettes ; les bordereaux de mandats ; les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour le budget principal, les budgets annexes à caractère administratif et ceux à caractère industriel et commercial, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, du Passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2015,
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité des exprimés

.../...

6 – Commune d'ESPELETTE – Affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, **le Conseil Municipal** décide que les résultats seront reportés comme suit au budget primitif pour 2016 :

- l'excédent de fonctionnement de 384 602,37 € sera affecté au financement de la section d'investissement et inscrit au compte 1068 ;
- l'excédent d'investissement de 121 833,25 € sera reporté au compte 001 du budget primitif 2016.

Adopté à l'unanimité

7 – Budget Eau et Assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, **Le Conseil Municipal** décide que les résultats seront reportés comme suit au budget primitif pour 2016 :

- l'excédent d'exploitation de 227 589,61 € sera inscrit au compte 002.
- L'excédent d'investissement de 427 435,51 € sera inscrit au compte 001 du budget primitif pour 2016.

Adopté à l'unanimité

8 – Vote des taux de contributions directes.

Au vu du produit de contributions directes nécessaire à l'équilibre du budget, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2016 et de les fixer comme suit :

Taxe	Bases notifiées pour 2016	Taux	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	2 709 000	7,65 %	207 239 €
Taxe Foncière Bâti	1 832 000	8,42 %	154 254 €
Taxe Foncière Non Bâti	48 900	23,90 %	11 687 €
TOTAL			373 180 €

Adopté à l'unanimité

9 – Attribution de subventions – Signature de conventions avec l'Office de Tourisme et l'Association Ttipien Etxea.

Monsieur DIRASSAR intéressé à l'affaire quitte la salle.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de deux projets de conventions établis conformément à la réglementation avec deux associations percevant chacune plus de 23 000 € de subvention de la Commune.

Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ces documents et de l'autoriser à les signer.

- Après en avoir largement délibéré, **le Conseil Municipal**,
- Approuve les projets de conventions à mettre en place respectivement avec l'Office de Tourisme et l'Association Ttipien Etxea auxquelles il a été décidé d'accorder plus de 23 000 € de subvention,
 - Charge Monsieur le Maire de les signer pour le compte de la Commune.

Adopté à l'unanimité

Monsieur DIRASSAR rentre dans la salle et reprend sa place au sein du Conseil.

10 – Construction et vente de caveaux – Vote du budget primitif pour 2016.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif pour 2016 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 391 710 €
- Section d'investissement : 391 709 €

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

11 – Caisse des Ecoles – Vote du budget primitif pour 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'exercice 2016.

Ce budget, qui ne comporte qu'une seule section budgétaire s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 15 730 €

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, approuve le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adopté à l'unanimité

12 – Budget Eau et Assainissement – Vote du budget primitif pour 2016.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif pour 2016 qui s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 462 960 €
- Section d'investissement : 846 554 €

Après en avoir largement délibéré, **le Conseil Municipal** adopte le budget primitif de l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité

.../...

13 – Commune d'ESPELETTE – Vote du budget primitif pour 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 qui s'équilibre comme suit :

- **Section de Fonctionnement** : 1 445 120 €
- **Section d'Investissement** : 1 924 269 €

Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré :

- Approuve le budget primitif pour l'année 2016 tel qu'il lui a été présenté.

Adopté à l'unanimité

14 – Octroi d'une subvention à la Mission Locale Avenir Jeunes.

Afin de soutenir l'action et de contribuer au fonctionnement de la Mission Locale Avenir Jeunes qui accompagne les jeunes de la commune notamment par le biais de la permanence à la Mairie d'Espelette, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1171 € à la Mission Locale Avenir Jeunes.

Adopté à l'unanimité

15 – Déclaration d'Intention d'Aliéner – Torreseneko Bidea

Monsieur Gérard BRUAT, adjoint délégué à l'Urbanisme, présente au Conseil une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison d'habitation sur une parcelle de 2000 m². Ce bien est mis en vente au prix de 368 000 € auquel s'ajoute une commission d'agence de 12 000 € à la charge de l'acquéreur.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice par la Commune de son droit de préemption sur ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu que ce bien ne présente actuellement aucun intérêt pour la Commune,
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente de ce bien.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures 15

Fait à Espelette, le 13 avril 2016

Le Maire,

Le Maire
Jean-Marie IPUTCHA

